

NOTICE DESCRIPTIVE DU VÉHICULE ALPINE-RENAULT TYPE A 310-1600 VF

Marque : ALPINE-RENAULT — Type A 310-1600 VF — Genre : Voiture particulière
 Poids total autorisé en charge : 1 240 kg
 Poids total roulant autorisé : Néant — Nombre de places assises : 4

construite par la Société des Automobiles ALPINE-RENAULT
 Avenue de Bréauté, 76200 Dieppe

1° CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE :

2 essieux, 4 roues indépendantes, 2 roues motrices à l'arrière, pneumatiques AV 165×330, AR 185×330. — Châssis acier (poutre centrale). — Coque en matière plastique (fibre de verre-résine polyester).
Traverses et treillis tubulaires.
Moteur à l'AR dans l'axe longitudinal du véhicule.

2° DIMENSIONS ET POIDS :

Empattement 2,270 m
Voie essieu avant 1,383 m
Voie essieu arrière 1,410 m

Dimensions hors tout :

Longueur 4,180 m
Largeur 1,640 m
Porte-à-faux avant 0,910 m
Porte-à-faux arrière 1,000 m
Hauteur libre au-dessus du sol 0,160 m

Poids du véhicule en ordre de marche :

AV 316 kg — AR 504 kg Total = 840 kg

Poids total admissible :

Sur l'essieu avant 560 kg
Sur l'essieu arrière 830 kg
Poids total autorisé en charge 1 240 kg
Poids total roulant autorisé Néant

3° MOTEUR :

Moteur à explosion 4 temps R.N.U.R. type 844-34, 4 cylindres.
Soupapes en tête à culbuteurs, commande par chaîne.
Alésage : 78 mm. — Course : 84 mm.
Cylindrée : 1 605 cm³.

Taux de compression : 10,25.
Puissance administrative : 9 CV.
Carburant normalement utilisé : essence.
Réservoir de 58 litres placé à l'avant.
Régime de rotation du moteur : 6 250 tr/mn.
De puissance maximum : 6 000 tr/mn.
De couple maximum : 4 500 tr/mn.

Échappement avec silencieux agréé.

Le niveau sonore du bruit produit par le véhicule et mesuré suivant les prescriptions de l'A.M. du 13-4-1972 est de 82,5 dBA.

Alimentation : injection indirecte système électronique.

Allumage : par distributeur et bougies : avance automatique centrifuge avec correcteur à dépression.
Dispositifs antiparasites autorisés.

Alimentation électrique : 12 V — 1 batterie d'accumulateurs 12 V — 45 A.H.

Graissage : sous pression par pompe à engrenages.

Refroidissement : par mélange spécial, avec vase d'expansion.
Remplissage en usine sans addition ultérieure.

Ce moteur répond aux prescriptions de l'A.M. du 30-6-1970 relatif à l'émission de gaz polluants par les moteurs à essence des véhicules.

4° TRANSMISSION DU MOUVEMENT :

Embrayage type monodisque à sec.
Boîte de vitesses mécanique à engrenage R.N.U.R. à 5 vitesses et marche AR.
Commande mécanique à main par levier au plancher.
Liaison boîte de vitesses-roues par transmissions à joints tripodes.

DÉMULTIPLICATION DES VITESSES

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Couple conique 8×27	Démultiplification totale
1	13×47	3,37	12,16
2	18×42	3,37	7,85
3	23×37	3,37	5,39
4	28×34	3,37	4,07
5	31×30	3,37	3,23
AR	13×40	3,37	10,34

Les pneumatiques utilisés sont des 165×330 (165 HR 13) à l'avant et des 185×330 (185 HR 13) à l'arrière. Ces derniers ont une circonférence de roulement de 1,890 m.

On obtient au régime moteur de 1 000 tr/mn les vitesses suivantes:

Combinaison de vitesse	Vitesse en km/h
1	9,33
2	14,5
3	21
4	29,1
5	35
AR	11,8

Au régime de puissance maximum, la vitesse obtenue est donc de 210 km/h.

Au régime maximum de 6 150 tr/mn sur la 5^e rapport la vitesse maximum du véhicule est de 215 km/h.

Poussées et transmission des réactions de freinage AV et AR par triangles et barres de poussée.

5° SUSPENSION :

4 roues indépendantes, triangles superposés et barre de poussée, 4 ressorts hélicoïdaux : 2 AV et 2 AR.
Flexibilité aux roues : AV 52 %, AR 56 %.
4 amortisseurs télescopiques hydrauliques.
Barre anti-roulis AV et AR.

6° DIRECTION :

À crémaillère, transmission aux roues AV par biellettes et articulations à rotules.
Démultiplification 15/1.
Diamètre de braquage à l'extérieur des pneumatiques : 10,7 m environ.

7° FREINAGE :

Le véhicule est équipé de deux dispositifs de freinage indépendants :

1° un dispositif principal commandé par pédale agissant sur les 4 roues, transmission hydraulique, maître cylindre tandem ;

2° un frein de secours à main commandé par levier agissant sur les roues arrière, transmission mécanique.

Caractéristiques du système de freinage :

Diamètre du disque	AV et AR 254 mm
Largeur de la piste de freinage sur le disque ...	44,5 mm
Diamètre d'application des garnitures	210 mm
Surface d'application par disque (2 faces)	582 cm ²
Surface de frottement des garnitures par disque	73,2 cm ²

Commande hydraulique :

Maître cylindre (tandem)	∅ 20,6 mm
Piston de frein AV	∅ 48 mm
Piston de frein AR	∅ 45 mm

L'effort exercé sur la pédale est multiplié par 26,2 sur les garnitures AV et par 23 sur les garnitures AR.
Les réservoirs de liquide du système hydraulique sont transparents et directement visibles sous le capot AV.
L'effort exercé sur le frein à main est transmis aux roues AR multiplié par 54.
Décélération minimum observée au cours des essais de réception du véhicule en charge :
Dispositif principal $\geq 6,5 \text{ m/s}^2$.
Dispositif de secours $\geq 2,75 \text{ m/s}^2$.

8° CARROSSERIE :

Carrosserie en stratifié fibre de verre, résine polyester scellée à un châssis poutre.
Coupé 2 places AV, 2 places AR.

Dimensions :

Longueur extérieure 4,180 m
Largeur extérieure 1,640 m
Largeur intérieure AV 1,300 m
Largeur intérieure AR 1,300 m
Hauteur moyenne des planchers au-dessus du sol .. 0,160 m
2 portes munies de glaces descendantes.
Serrures avec poignées extérieures et contre-poignées intérieures.
Coffre avant avec couvercle articulé à l'avant.
Un pare-brise triplex agréé.
Vitres latérales et lunette AR en verre de sécurité.
Les prescriptions de l'arrêté ministériel du 19-12-1958 modifié sur les aménagements intérieurs et extérieurs du véhicule sont satisfaites, ainsi que celles des arrêtés du 5-2-1969 relatifs à la protection du conducteur contre le dispositif de conduite en cas de choc, à la résistance des serrures et char-

nières des portes latérales, et à l'équipement en ceintures de sécurité et points d'ancrage.

9° ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION :

Feux de route : 2 à vapeur d'halogène, réglage par vis.
Feux de croisement : 2 à vapeur d'halogène, réglage par vis.
Feux longue portée : 2 à vapeur d'halogène, réglage par vis.
Feux de position : 2 à l'avant.
Feux rouges AR : 2.
Signaux de freinage : 2 combinés avec les feux rouges AR.
Indicateurs de changement de direction : type clignotant, 2 à l'AV, 2 à l'AR combinés avec les feux rouges AR.
Dispositifs réfléchissants : 2 à l'AR.
Le véhicule est pourvu de l'arrière d'un dispositif d'éclairage non éblouissant rendant lisible le numéro d'immatriculation. Ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'arrêté du 16-7-1954 modifié.

10° DIVERS

Ce véhicule est muni des accessoires suivants :
1 avertisseur sonore d'un type agréé.
Antivol sur direction (arrêté ministériel du 18-2-1971).
Rétroviseur : un intérieur et un extérieur gauche (A.M. du 20-11-1969).
Essuie-glace et lave-glace pour pare-brise.
Plaques et inscriptions réglementaires.
Plaque du constructeur à l'intérieur du coffre AV sur le montant de suspension côté.
Marquage à froid du type et du numéro de série encadrés du poinçon du constructeur dans le compartiment moteur côté gauche.
Marquage du numéro moteur : flanc droit du carter moteur, le numérotage dans la série du type commence à 20001.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur le 27 juin 1973 que le véhicule n° 21185 à moteur n° 0104 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série ALPINE-RENAULT type A 310-1600 VF satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés pris en application.

Paris, le 5 septembre 1973.
L'Ingénieur des T.P.E. (Mines).
Signé : HAZOTTE.

Paris, le 5 septembre 1973.
L'Ingénieur des Mines.
Signé : BIREN.

Vu et approuvé :
enregistré sous le n° AU-556-73.
Paris, le 5 septembre 1973.
L'Ingénieur en chef des Mines.
Signé : PROUST.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Nous, soussignés, SOCIÉTÉ DES AUTOMOBILES ALPINE-RENAULT, avenue de Bréauté, 76200 Dieppe, certifions :

a) que le véhicule :

1° Genre : VP.
2° Marque : ALPINE-RENAULT.
3° Type : A 310-1600 VF.
4° N° dans la série : 22028
5° Source d'énergie : ES.
6° Cylindrée : 1 605 cm³.
7° Puissance administrative : 9 CV.
8° Carrosserie : CI 2 portes.

Fait à Dieppe, le 29.10.75

9° Nombre de places : 4.
10° Poids à vide : 840 kg.
11° Poids total autorisé en charge : 1 240 kg.
12° Poids total roulant autorisé : néant.
est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) que ce véhicule sort de nos usines le

pour être livré à Mr GOURDIN Jean Marie 41 - PRUNTERS

Siège des AUTOMOBILES ALPINE

Pour le P.D.G.

Jautreau

NOTA. — Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 à 62, 69 à 81 du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture.